

COMMENT FAIRE ?

Par Profil supprimé Postée le 16/08/2014 21:16

Bonsoir,

Je connais quelqu'un dont le père est alcoolique depuis longtemps. Ses parents étant divorcée, elle est obligée d'aller chez son père un week-end sur deux et la moitié des vacances. Elle en peut plus.
Comment l'aider ?

Mise en ligne le 19/08/2014

Bonjour,

Il est dommage que nous ne connaissions pas l'âge de la personne qui ne supporte plus de vivre la moitié du temps avec un père alcoolique. Il serait utile également que nous sachions comment se passe cette cohabitation, en quoi est-elle insupportable pour l'enfant. En effet, la réponse ne serait pas la même si c'est un enfant, un adolescent ou une personne majeure et selon le comportement du père. Il se peut de plus, qu'il n'y ait pas de violence ou de maltraitance flagrante mais un réel malaise et une souffrance psychologique liée à cette situation.

Nous pouvons cependant vous proposer différentes orientations afin de trouver des réponses à cette situation et pouvoir apporter des changements.

Concernant la relation « parent alcoolique – enfant » il existe un groupe d'entraide et de parole s'adressant aux enfants ou à l'entourage des personnes alcooliques. Il s'agit d'Al-Anon/Al-Ateen que vous pouvez joindre au 01.42.81.97.05 ou sur leur site <http://al-anon-alateen.fr/>.

Concernant des réponses concrètes pour éviter que cette personne soit en souffrance avec son père, il existe des services téléphoniques, en général anonymes, qui proposent une écoute et de donnent des informations et orientations selon les situations exposées. Nous vous proposons trois services.

« Phare Enfants Parents » joignable au 0 810 810 987 (gratuit depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 9h30 à 18h leur site est consultable <http://www.phare.org/>. Ils interviennent en prévention du mal-être des jeunes.

« Jeunes Violence Ecoute » joignable au 0808 807 700 (gratuit depuis un poste fixe) 7j/7 de 8h à 23h. <http://www.jeunesviolencesecoute.fr/>. C'est un dispositif pour les jeunes ou les parents et professionnels confrontés à des situations de violences.

Et enfin « Enfance et partage » joignable au 0800 05 1234 (gratuit depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 9h à 19h. Leur site est <http://www.enfance-et-partage.org/>. Ils proposent un soutien psychologique et un accompagnement juridique pour victimes et témoins de maltraitances.

Nous espérons que cette personne et vous-même pourrez amener des changements dans sa situation et trouver les bons interlocuteurs.
Cordialement.
